



En bref :

Suravenir PER¹ est un Plan d'Épargne Retraite individuel, contrat d'assurance de groupe de type multisupport dont l'exécution est liée à la cessation d'activité professionnelle. Il est distribué par Epargnissimo et géré par Suravenir.



→ **3** modes de gestion
dont les supports en unités de compte
présentent un **risque de perte en capital**.

→ **280** supports UC³
L'investissement en unités de compte
présente un **risque de perte en capital**.

→ Accessible dès **1 000€**

→ **1** fonds en euros
Suravenir Rendement⁴

→ Frais d'entrée² à **0%**

→ **Des** transferts de contrat
simples et rapides

3 modes de gestion

LA GESTION LIBRE

En Gestion Libre, vous avez la possibilité de répartir librement vos versements parmi tous les supports³ disponibles. Il conviendra de définir vos choix selon votre profil investisseur³.

⇒ **Accédez à plus de 280 supports³ dont 13 SCPI³, 3 SCI³, 5 OPCI³ et des ETF/Trackers³**
L'investissement en unités de compte présente un **risque de perte en capital**.

LA GESTION A HORIZON

La Gestion à Horizon est proposée par défaut avec le profil "Équilibré Horizon Retraite". Concrètement, des arbitrages automatiques sont effectués gratuitement par l'assureur pour répartir le capital proportionnel à la durée restant à courir jusqu'à la date prévisionnelle de liquidation du contrat, en fonction du profil d'investissement choisi par l'adhérent parmi les 3 proposés. L'investissement sera effectué à 100% en UC avec un **risque de perte en capital**.

⇒ **Constituez l'épargne qui vous ressemble, dès 1 000€ et sans frais supplémentaire.**

LE MANDAT D'ARBITRAGE

En mandat d'arbitrage, vous déléguez la sélection des supports d'investissement ainsi que les arbitrages entre ces supports à Suravenir, qui agira sur les conseils d'une société de gestion experte des marchés financiers.

5 profils³ de mandat
disponibles sur le contrat.



Yomoni AM - Conviction Pays Emergents

Financière de l'Arc - Conviction Enjeux d'Avenir

Lazard Frères Gestion - Conviction Monde

Vivienne Investissement - Conviction Intelligence Artificielle

Schroder IM. - Conviction Infrastructures



Les frais



0% de frais d'entrée et d'arbitrage²

0,80% de frais annuels de gestion sur encours en euros²

0,90% de frais annuel de gestion des UC en mandat d'arbitrage²

0,60% de frais annuels de gestion sur encours en unités de compte²
(en gestion libre et en gestion à horizon.)

Les unités de compte présentent **un risque de perte en capital.**

Les versements



dès 1 000€

en versement initial et complémentaires



dès 100€/mois

en versements programmés

Les options



4 options de rente :

- La réversion
- Les annuités garanties
- La rente par paliers croissants
- La rente par palier décroissants



5 options d'arbitrages programmés :

- L'investissement progressif
- La dynamisation des plus-values
- La sécurisation des plus-values
- Le stop loss relatif
- Le rééquilibrage automatique

Le terme



Capital converti en rente viagère et/ou en capital.
sauf pour les sommes issues des versements obligatoires.

¹ Suravenir PER est un Plan d'Épargne Retraite individuel, contrat d'assurance de groupe de type multisupport dont l'exécution est liée à la cessation d'activité professionnelle. Ce contrat est commercialisé par Epargnissimo et géré par Suravenir – Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 111 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances - 232 rue Général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest. Suravenir et Epargnissimo sont soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 9).

² Hors investissements sur SCPI, SCI et ETF. Pour les autres frais, veuillez consulter la notice du contrat.

³ Contrairement aux fonds en euros à capital garanti, les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse, les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

⁴ Chaque versement doit comporter 30% minimum en unités de compte dès le 1er euro. Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs - Taux de revalorisation du fonds en euros Suravenir Rendement de Croissance Avenir et Croissance Avenir Capitalisation, net de frais annuels de gestion, hors prélèvements fiscaux et sociaux et hors frais éventuels au titre de la garantie décès.